

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 1 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Chromate de sodium, anhydre

Code produit : S25544

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road
Hanover
PA 17331
(717) 632-1291

Fournisseur :

Fisher Science Education
6771 Silver Crest Road
Nazareth
PA 18064
800 955-1177

Ligne d'urgence :

États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Toxicité aiguë (orale), catégorie 3

Toxicité aiguë (dermique), catégorie 4

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 2

Corrosion de la peau, catégorie 1B

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Mutagénicité cellulaire germinale, catégorie 1B

Cancérogénicité, catégorie 1B

Toxicité reproductrice, catégorie 1B

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 1

Toxicité aiguë pour la vie aquatique, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 2 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H312 Nocif en contact avec la peau
- H330 Mortel en cas d'inhalation
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H317 Peut causer une réaction cutanée allergique
- H318 Provoque de sérieuses lésions aux yeux.
- H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation
- H340 Peut causer des anomalies génétiques
- H350 Risque de causer le cancer
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H372 Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets longue durée

Déclarations de mise en garde :

- P264 Bien se laver la peau après utilisation
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage
- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations
- P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées
- P284 Porter une protection respiratoire
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas avoir l'autorisation de sortir hors de la zone de travail.
- P285 En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.
- P201 Demander des instructions spéciales avant l'utilisation
- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
- P302+P352+P312 En cas de contact cutané : Laver à fond avec du savon et de l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- P320 Un traitement spécifique est urgent. (Voir l'étiquette)
- P304+P340+P310 En cas d'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P303+P361+P353+P310 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin
- P308+P313 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.
- P391 Recueillir le produit répandu
- P405 Stocker dans un endroit fermé à clé
- P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.
- P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 3 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

Dangers non classés par ailleurs :Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7775-11-3	Chromate de sodium	100

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Ne PAS faire vomir

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 4 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Voir Section 8

Précautions particulières :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols
Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.
Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 5 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
ACGIH	Chromate de sodium	7775-11-3	ACGIH TLV: 0.05 mg/m3 (as Cr)
United States (OSHA)	Chromate de sodium	7775-11-3	OSHA PEL: 0.005 mg/m3 (as Cr)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Solide jaune
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	9,2
Point de fusion / point de congélation :	792°C
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Non déterminé ou non disponible
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Soluble dans l'eau :
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 6 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Hygroscopique : hygroscopique - absorbe l'humidité ou l'eau de l'air.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Incompatible materials, dust generation, combustible materials, exposure to moist air or water. Store away from oxidizing agents, strong acids or bases.

Matériaux incompatibles :

Strong oxidizing agents, strong reducing agents. Strong acids. Strong bases.

Produits de décomposition dangereux :

Toxic fumes of sodium oxide, toxic chromium oxide fumes. Carbon oxides (CO, CO2).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Toxique en cas d'ingestion Nocif en contact avec la peau Mortel en cas d'inhalation

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Chromate de sodium	inhalation	LC50: Rat- 33 mg/m3/4h
	orale	LD50: Rat - 136 mg/kg
	dermique	LDLo: Guinea pig - 206 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommmages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Peut causer une réaction cutanée allergique Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 7 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Risque de causer le cancer

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Peut causer des anomalies génétiques

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Très toxique pour les organismes aquatiques

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 8 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

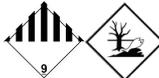
SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

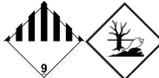
Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN3087
Nom d'expédition approprié UN	Solide toxique, inorganique, N.S.A. (Chromate de sodium tétrahydraté)
Classe(s) de danger UN pour le transport	5,1 (9) 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN3087
Nom d'expédition approprié UN	Solide toxique, inorganique, N.S.A. (Chromate de sodium tétrahydraté)
Classe(s) de danger UN pour le transport	5,1 (9) 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN3087
Nom d'expédition approprié UN	Solide toxique, inorganique, N.S.A. (Chromate de sodium tétrahydraté)

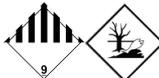
Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Page 9 sur 9

Chromate de sodium, anhydre

Classe(s) de danger UN pour le transport	5,1 (9)	
Groupe d'emballage	III	
Risques environnementaux	Polluant maritime	
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)	

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

7775-11-3	Chromate de sodium	répertorié
-----------	--------------------	------------

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 4-0-1

HMIS : 4-0-1-X

Date de préparation initiale : 01.23.2018

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit